

LES ORIGINES DU CHRISTIANISME / PREMIERE MOUTURE

POINTS DE REPERE CHRONOLOGIQUES

(tiré de : André Verdan, *Nos esse non licet*, OFES–Vaud, 1987+ ajouts de Perlini)

- env. -7 - 30¹ **Jésus de Nazareth** naît et vit en Palestine. Il meurt crucifié à trente-trois ans, juste avant la Pâque juive (Pessah).
- env. 50 Dans les *Vies des Douze Césars*, **Suétone** rapporte au II^e siècle que Claude chassa de Rome les Juifs qui s'agitaient à cause d'un nommé « Chrestos » (*Claude*, XXV). Confusion pas exclue, chez l'historien, entre Juifs et Chrétiens.
- LES CHRETIENS PERSECUTES**
- 64 Soupçonné par la rumeur publique d'avoir causé l'**incendie de Rome**, **Néron** fait accuser de ce crime et périr les Chrétiens de façon cruelle (cf. **Tacite**, *Annales*, XV, 44).
- 81 – 96 Comparable à Néron par sa cruauté, **Domitien** est cité par Eusèbe de Césarée (3^e - 4^e s.) comme « le second à avoir soulevé une persécution contre les chrétiens » (*Histoire ecclésiastique*, III, XVII-XX). Malgré le témoignage antérieur (mais succinct) de Tertullien (*Apologétique*, V, 4), l'existence de cette persécution est ignorée ou même contestée par les historiens modernes.
- 112** Gouverneur de la Bithynie (en Asie Mineure), **Pline le Jeune** consulte Trajan sur la procédure qu'il faut appliquer aux Chrétiens de cette région. Réponse équivoque de l'empereur : il faut cesser les poursuites, ... mais punir les personnes dénoncées et convaincues, tout en épargnant les renégats² qui acceptent de sacrifier aux dieux ; on ne tiendra pas compte des dénonciations anonymes. – La **lettre*** de Pline le J. (cf. *Lettres*, l. X, 96-97) **et le « rescrit »** (= réponse écrite) **de Trajan fondent la jurisprudence** selon laquelle les Romains traiteront les Chrétiens pendant deux siècles, jusqu'à l'Edit de Milan. /(* **traduite dans l'Annexe II**)
- 161 - 180 Sous le règne de **Marc-Aurèle** – réputé d'ailleurs pour son humanité, mais prévenu contre l'« entêtement » des Chrétiens – plusieurs condamnations sont attestées par des documents martyrologiques. **Passion** de l'évêque **Pothin** et de l'esclave **Blandine à Lyon** (177), ainsi que des Scillitains, en Afrique (180).
- 193 - 211 **Septime Sévère** interdit les conversions. Martyre, dans l'amphithéâtre de Carthage, de Perpétue, Félicité et quelques autres Chrétiens (203).
- 235 - 238 Persécution épisodique sous Maximin, qui ordonne de poursuivre le clergé et de brûler les édifices chrétiens. - Sévère répression en Cappadoce.
- 250 - 260 Persécutions systématiques et généralisées, déclenchées par les **édits de Dèce** (250) et de **Valérien** (257 et 259). - Martyre de **Saint Cyprien** à Carthage, en 258.
- 260 Gallien, en abrogeant les précédents édits, assure provisoirement la « **petite paix de l'Eglise** » (environ 40 ans).
- 303 Début d'une ultime et violente persécution : **Dioclétien** ordonne la démolition des lieux de culte, la destruction des livres saints et la mise à mort de quiconque refuse de sacrifier aux dieux.
- 306 - 311 Après l'abdication de Dioclétien (305), la persécution s'atténue en Occident, mais sévit encore dans les provinces d'Orient. Galère, sur son lit de mort, finit par signer un édit de tolérance.
- dès 311 **Arius**, ordonné prêtre à Alexandrie, professe la transcendance absolue de Dieu et nie la divinité du Christ. Cette **hérésie**³, qu'on appelle l'**arianisme**, fera de nombreux adeptes tout au long du IV^e siècle, même chez les évêques et les membres de la famille impériale.
- 313** Par l'**édit de Milan**, **Constantin**, converti au christianisme⁴, décrète la liberté de culte et prend le parti de l'Eglise chrétienne.

1 - A part 7 avant J.-C., toutes les autres dates doivent être comprises, bien entendu, ... après J.-C. !

2 - Les Chrétiens, de leur côté, appellent ces gens des « relaps ».

3 - L'**hérésie** (= *opinion particulière*, en grec) est une **dissidence doctrinale** : des croyants sont mis / se mettent au ban de la communauté initiale à cause de la façon différente dont ils interprètent un ou des éléments fondamentaux de la foi.

Un **schisme** (= *séparation*, en grec) est une **dissidence disciplinaire** : des communautés se séparent, car, en dernière analyse, elles ne reconnaissent pas l'autorité du ou des chefs de l'autre.

4 - La question de la conversion de Constantin pendant sa vie est très controversée. Il est vrai que (comme saint Augustin plus tard) Constantin, dont le père était aussi païen, subit la forte influence de sa mère Monique, chrétienne si fervente qu'elle s'employa à retrouver la Vraie Croix du Christ sur le Golgotha (entreprise qui lui valut d'être sanctifiée par

- 325** (mai-juillet) **Concile de Nicée** (le premier concile œcuménique). Pour lutter contre les hérésies, celle d'Arius notamment, Constantin réunit dans cette cité de Bithynie (Asie Mineure), tous les évêques chrétiens de l'Empire et les oblige à déterminer les croyances que doivent partager les Chrétiens authentiques (orthodoxie). Ces règles (ou dogmes) furent réunies dans ce que l'on appelle le "**Symbole de Nicée**" ou "**Credo**" (cf. plus bas, sous « l'ordinaire de la messe »).
- 361 - 363 Bien que baptisé, l'empereur **Julien** tente, au nom de ses convictions philosophiques, de restaurer le paganisme. Il échoue. Plus tard les Chrétiens l'affubleront du surnom infamant d'**Apostat** (= renégat).

LE CHRISTIANISME DEVIENT RELIGION D'ÉTAT

- 379 - 395 Règne de **Théodose le Grand** : il fait du christianisme la religion officielle de l'Empire ; le paganisme est persécuté à son tour. Quelques étapes :
- 380 - Un édit impérial proscrit les croyances chrétiennes « non-nicéennes ».
- 390 - **Ambroise**, évêque de Milan, fait plier Théodose en lui imposant une pénitence publique.
- 394** - **Le paganisme est aboli officiellement**. Les « païens »⁵ sont persécutés à leur tour. Les statues et les œuvres de l'art gréco-romain sont martelées ou détruites par les Chrétiens. Les temples et les basiliques sont démolis ou transformés en églises (cf. plus bas, p. 6 + Note 14).
- dès janv. 395 A la mort de Théodose, **l'Empire est partagé** entre ses deux fils : à Arcadius, l'empire d'Orient (de langue grecque) ; à Honorius, celui d'Occident (de langue latine). Précédé par des partages éphémères sous Dioclétien ou Valentinien (364), ce grand partage est définitif et préfigure la fracture irréparable entre Orient et Occident qui interviendra avec le *Schisme d'Orient*³ (cf. plus bas).
- 430 Mort de saint **Augustin**, évêque d'Hippone (Afrique), alors assiégée par les Vandales. Il vient d'achever *La Cité de Dieu*, l'oeuvre qui fonde la **nouvelle théologie politique du christianisme** : dans sa providence, Dieu a voulu que la Rome païenne pacifie le monde pour que l'Évangile y soit prêché.
- 476 date traditionnelle de la fin de l'empire d'Occident.
- plus tard ...**
- 1054** **Schisme d'Orient**³: après des siècles de relations orageuses, l'Église byzantine (= de l'empire d'Orient et de langue grecque) et les Églises de même rite se séparent de l'Église de Rome, entre autres parce qu'elles ne reconnaissent pas au pape sa primauté. Désormais on parlera d'Église catholique (Occident) et d'Églises orthodoxes (Orient, plus tard : Russie et pays slaves), dirigées par des patriarches.
- 1517** **Luther** affiche sur les portes du château de Wittenberg ses « 95 thèses » où il dénonce notamment la vente des indulgences. C'est le **début de la Réforme**.

UNE HISTOIRE DU CHRISTIANISME PRIMITIF

(tiré de G. Chaliand, S. Mousset, *2'000 ans de Chrétientés – Guide historique*, éd. Odile Jacob, 2000)

1. De Jésus au christianisme:

Jésus, en hébreu *Yeshua*, signifie littéralement « Dieu sauve ». Le mot **Christ** n'est pas un nom, mais un titre. C'est la version grecque du terme hébreu qui signifie « **Messie** ». Il serait sans doute plus exact d'écrire « Jésus, le Christ ».

Dans ses prédictions, Jésus se présente comme le continuateur de Moïse. Juif vivant au I^{er} siècle en Palestine sous le règne de Tibère, crucifié sur l'ordre de Ponce Pilate vers 30, il n'est pas considéré par ses disciples comme rompant avec le judaïsme mais comme accomplissant la promesse messianique de celui-ci. Le Dieu qui était celui d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et de Moïse est le même qu'évoque Jésus lorsqu'il se réfère au royaume de son Père. Avec le temps, la question des rapports entre judaïsme et christianisme devint moins importante et la signification originelle du terme Christ fut perdue pour devenir un nom.

l'Église d'alors). Quant à Constantin, la tradition rapporte plutôt qu'il resta longtemps catéchumène et qu'il ne se fit baptiser que quelque temps avant sa mort.

5 .- Le terme même de « païen » signale en quelque sorte le mépris dont sont victimes, dans le peuple, les tenants de l'ancien polythéisme. Venant du latin *paganus* (l'habitant d'un *pagus* : village), le terme « païen » stigmatise l'habitant des campagnes, le paysan peu évolué et attaché aux vieilles superstitions, à la différence du citadin, qui, lui, aurait accueilli avec ferveur le message de la nouvelle religion.

Nos **sources** concernant la vie de Jésus sont limitées. Il s'agit principalement **des quatre Évangiles** (dits « canoniques ») : **Matthieu, Marc, Luc, Jean** et les *Actes des apôtres*. Les **historiens romains** ne nous donnent que très peu d'informations concernant Jésus proprement dit, sinon pour comprendre la perception du phénomène chrétien au cours des premiers siècles. Outre l'historien juif de langue grecque Flavius Josèphe en 93, trois auteurs font référence à Jésus: Pline le Jeune en 112, Tacite en 116, en se référant à des événements survenus en 64 lorsque Néron attribue aux Chrétiens l'incendie de Rome, et Suétone en 120 qui mentionne un certain Chrestus (cf. plus haut : « Chronologie »).

Les Évangiles — Évangile signifiant « bonne nouvelle » — ne peuvent être considérés comme des biographies de Jésus. Cependant, l'existence de celui-ci, son procès, sa mort sont attestés. Le christianisme, d'ailleurs, s'est moins intéressé, au cours de l'histoire, aux faits et gestes du Christ qu'à l'interprétation de ceux-ci, de sa vie et de sa mort. Dès ses débuts, l'Église considère que Jésus a gagné, par son sacrifice et sa résurrection, une victoire sur le péché et sur la mort et que ce sacrifice est capital pour le salut de l'humanité (Paul, *Épître aux Romains* (=Rm), 3, 25).

Dans une première phase, le lien entre le judaïsme et ce qui va devenir le christianisme est vécu comme filiation. Le Judaïsme accorde une place essentielle à la Loi à travers laquelle la volonté de Dieu s'est exprimée sous la forme de Commandements (cf. plus bas), et aux prophètes qui firent connaître cette même volonté en certaines circonstances. Jésus précise qu'il n'est pas venu pour abolir la Loi ou renier les prophéties mais pour les réaliser (Matthieu 5, 17). Par la suite, Paul insiste sur la continuité entre la foi d'Abraham et celle des chrétiens (Rm 4,1-25). Tandis que dans son épître aux Hébreux il insiste sur la continuité entre Moïse et Jésus.

Jésus serait né entre 7 et 4 avant notre ère et aurait été crucifié à la veille de la Pâque juive (Pessah) au mois d'avril, probablement vers 30. Bien que les Évangiles lui donnent Bethléem, près de Jérusalem, pour lieu de naissance, il est originaire de Nazareth en Galilée. On ignore le jour de sa naissance. C'est à partir du IV^e siècle que le jour du 25 décembre est arrêté pour l'Église d'Occident et celui du 6 janvier, le jour de l'Épiphanie, pour les Églises d'Orient (dès le début du III^e siècle). C'est à Nazareth que **Marie** eut la révélation qu'elle serait la mère du Sauveur (= l'Annonciation). Après avoir été baptisé par **Jean-Baptiste**, Jésus se rend au nord-ouest du lac de Galilée et se met à prêcher. Il réunit un groupe de **douze disciples**⁶, prêche en Judée et guérit des malades. Cela dure trois ans. Mais il est sévèrement rejeté par les pharisiens dont il critique les observances rituelles ainsi que par les sadducéens, un autre mouvement juif qui avait, entre autres, la charge du Temple.

Après une entrée triomphale à Jérusalem où il chasse du Temple les marchands, il dresse contre lui ses adversaires qui ourdissent sa perte par la trahison de l'un de ses disciples, **Judas**.

Au cours du dernier repas avec ses disciples, **la Cène**, il annonce sa fin et prononce, à propos du pain et du vin qu'il partage entre eux: « Ceci est mon corps, ceci est mon sang », et leur demande de répéter ce partage en mémoire de lui. Après avoir comparu devant la cour suprême juive (Sanhédrin), présidée par le Grand Prêtre, il est déféré aux autorités romaines. Le gouverneur de Judée, Pilate, le fait mettre à mort. (La description des souffrances qu'il endura depuis la Cène jusqu'à sa résurrection constituent ce qu'on appelle **la Passion du Christ**).

L'occupation romaine avait donné une force nouvelle à l'**attente** traditionnelle **du Messie**. Pour beaucoup de Juifs, le Messie serait celui qui délivrerait Israël du joug romain et restaurerait la lignée de David. On ne retrouve, dans les discours du Christ, aucune attaque contre l'administration romaine ni aucun appel à la violence⁷, les critiques de Jésus sont essentiellement dirigées contre son propre peuple. Il revalorise les exclus de la société de son temps, il affirme que son royaume n'est pas de ce monde et il propose le pardon des offenses à ceux qui étaient humiliés. L'incompréhension de la majorité de ses compatriotes n'est pas étonnante.

Les Évangiles relatent que trois jours après sa mort, le dimanche de Pessah (Pâque), les disciples se trouvèrent devant un tombeau vide et que Jésus leur apparut, à eux ainsi qu'à Marie Madeleine. **La certitude de la résurrection de Jésus est un des fondements de la foi chrétienne, pour toutes les Églises.**

6 - Il s'agit d' André, Simon Pierre ; Jacques et Jean, fils de Zébédée ; Philippe, Nathanael, Matthieu, Thomas ; Jacques et Judas (Jude), fils d'Alphée ; Simon le Zélote, Judas (remplacé ensuite par Matthias).

7 - Célèbre est son précepte : *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu* (Matthieu, 22, 15-21).

Les débuts du christianisme

Les *Actes des apôtres* ont été sans doute composés par Luc, l'auteur d'un des Évangiles, en grec, comme tout le Nouveau Testament (l'Ancien a été composé essentiellement en hébreu), entre 70 et 80, et relate les débuts du christianisme. Les *Actes des apôtres* sont centrés sur l'activité de Pierre à Jérusalem et en Judée, d'une part, et, d'autre part, sur Paul et son activité missionnaire.

Les apôtres (*apostoloi*: « envoyés » en grec) étaient douze (cf. note 4.), Mathias remplaçant Judas, et nous sont inégalement connus. Une certaine prééminence revient à Pierre. Ce dernier, son frère André tout comme Jean et son frère Jacques sont des pêcheurs du lac de Tibériade.

Les premiers membres de l'Église ou de ce qui va devenir tel sont évidemment des Juifs. Leur langue est l'araméen, langue sémitique répandue à l'époque au Proche-Orient et qui était aussi la langue maternelle du Christ. Ils prient au Temple et respectent les interdits alimentaires. Ils apparaissent comme une nouvelle secte juive parmi d'autres: pharisiens, sadducéens, esséniens, zélotes. On les appelle aussi parfois les « nazaréens », ceux qui suivent Jésus de Nazareth. Ce qui les distingue, c'est le **baptême** au nom de Jésus et l'**Eucharistie** (le partage du pain).

Aux juifs de culture araméenne se joignent bientôt dans la communauté chrétienne des juifs de culture grecque; tandis que les douze apôtres sont préposés aux juifs de culture araméenne, sept hommes sont désignés pour l'enseignement de ceux de culture hellénique. Des tiraillements apparaissent entre les deux groupes culturels. Le responsable des sept, Étienne, lance en plus un réquisitoire contre le judaïsme, puisque Jésus a été méconnu et rejeté par les Juifs de Jérusalem. Son discours lui vaut d'être lapidé par les Juifs comme blasphémateur⁸. Les adeptes de culture hellénique se réfugient en Samarie et à Antioche où ils mènent une activité prosélyte.

La communauté chrétienne s'accroît rapidement et son extension hors de Jérusalem conduit les apôtres à établir des responsables, des **évêques** (*episcopoi*: « ceux qui supervisent »), qui reprendront la charge des apôtres après leur disparition. Déjà, à Jérusalem, l'organisation des Chrétiens se faisait grâce à des anciens (*presbiteroi*), c'est-à-dire des prêtres, et des servants (*diakonoi*), c'est-à-dire des diacres.

La figure majeure de l'Église naissante est sans conteste Paul. Il nous est connu non seulement à travers les *Actes des apôtres* mais surtout par ses *Épîtres* qui donnent les bases de la christologie et de la théologie chrétiennes. Saul de Tarse est un pharisien, citoyen romain, de langue grecque, lui-même persécuteur de l'Église en Palestine. En route pour Damas pour y combattre les Chrétiens, il fut jeté à terre par une force invisible et eut une vision de Jésus lui reprochant ses persécutions⁹. Il resta aveugle pendant quelques jours. Il reçut le baptême à Damas et entreprit, sous le nom de Paul, de répandre la bonne nouvelle à la fois dans la diaspora juive et auprès des non-juifs, les « Gentils » (du latin *gentes*: « les peuples » dont ils sont issus). Son premier voyage missionnaire, vers 46-48, le mène, en compagnie de Barnabé et de Marc, en Asie Mineure, à Chypre, à Iconium, Lystres et à Derbe près de Galatia. Puis il s'en retourne à Antioche.

2. Rupture dans la continuité avec le judaïsme

Le problème majeur qui se pose à l'Église naissante est de se constituer en entité séparée du judaïsme — tout en conservant la filiation puisqu'il s'agit du même Dieu créateur. Le christianisme qui se présente comme un message d'amour se distingue du judaïsme, en proclamant Jésus « fils de Dieu » et en se voulant universel par le prosélytisme. Paul prêche aux Juifs comme aux païens et entreprend de nombreux voyages. Quelle attitude fallait-il adopter à l'égard des « Gentils »? Fallait-il les contraindre aux obligations de la religion juive, aux interdits alimentaires, à ce qu'on appelle la Loi mosaïque? Fallait-il surtout les contraindre à la circoncision?¹⁰ Qui devait être considéré comme chrétien — terme qui fut donné aux adeptes de l'Église naissante perçue comme une secte nouvelle — comme ils furent dénommés à Antioche? Celle-ci était une métropole de langue grecque et était, après Rome et Alexandrie, la troisième ville de l'Empire romain. **Une importante réunion**, pour trancher la question,

8 .- Dès lors il compta comme le premier martyr chrétien (fêté encore aujourd'hui chaque 26 décembre).

9 .- Cette scène a inspiré, à travers les siècles, beaucoup de peintres célèbres, par exemple le Caravage (XVI^e s.)

10 .- Ces questions créèrent des dissensions, parfois violentes, entre les apôtres. Jean se trouva à la tête des « conservateurs » opposés à l'universalisme de Paul. Lisez *La colère de l'Agneau* (Albin Michel, Paris, 1985) où Guy Hocquenghem reconstitue magnifiquement les péripéties qui déchirèrent la première communauté chrétienne après la mort du Christ.

fut tenue à **Jérusalem en 49**. Rétrospectivement, on l'a appelée le **premier concile**. Paul entraîne un Pierre hésitant et l'assemblée décide qu'il n'était point nécessaire d'imposer aux païens la circoncision afin de devenir chrétien, ni de partager les interdits alimentaires des Juifs. C'est la foi en Jésus-Christ qui est essentielle. Par cette décision, l'Église nouvelle se distingue du judaïsme, affirme son indépendance et devient universelle.

Le deuxième voyage de Paul a lieu après le « concile » qui donne un statut égal aux « Gentils » et aux Juifs dès qu'ils se réclament du christianisme et ont reçu le baptême. Ce voyage le conduit d'abord en Galatie où il est rejoint par Timothée qui devient l'un de ses proches compagnons, puis il prêche non loin de la rive asiatique du Bosphore où le rejoint Luc. Tous trois se rendent en Macédoine puis en Thessalonie. L'accueil à Athènes, centre intellectuel de l'empire, est froid. Mais Paul prêche avec succès dix-huit mois à Corinthe. Au cours d'un troisième voyage, il visite de nouveau les communautés d'Asie Mineure et d'Europe. Ses *Épîtres* relatent ses difficultés.

Le christianisme est toujours perçu dans l'Empire romain comme une secte juive. Jules César accorda aux Juifs le droit de pratiquer librement leur foi. Ils sont exemptés de tout devoir entrant en conflit avec leurs interdits religieux : activités durant le Sabbat, interdictions alimentaires, etc. Bien que le christianisme rejette certaines pratiques juives, il s'inscrit cependant — Paul le rappelle aux Juifs comme aux païens — dans la foi en un Dieu unique, dans les Écritures, dans l'attente d'un accomplissement. Mais le fossé s'est tout naturellement creusé entre les deux traditions. **L'afflux de non-Juifs au sein du christianisme et l'hostilité des Juifs traditionnels à leur égard amena les autorités romaines à considérer les fidèles du Christ comme une nouvelle religion.** L'Église chrétienne se veut universelle et sans concurrence puisqu'elle définit l'orthodoxie. Jésus et le message chrétien contenu dans le Nouveau Testament sont très tôt rejetés par les Juifs.

Ainsi en fut-il de **Bouddha**, issu au VI^e siècle avant notre ère de la tradition hindouiste et développant à partir d'une même conception fondée sur la succession des renaissances une ascèse et une voie originale progressivement rejetées hors de l'Inde, mais connaissant, elles aussi, une diffusion universelle dans toute l'Asie orientale.

Paul est appréhendé à Jérusalem en 58, accusé d'avoir profané le Temple. Il passe deux années en liberté surveillée (60-62). Puis il est exécuté à Rome, comme Pierre sans doute, entre 64 et 67, lors de la persécution de Néron. En tant que citoyen romain, Paul eut droit à la décapitation, alors que Pierre, simple sujet de Rome, fut crucifié¹¹. C'est à Paul que l'on doit l'introduction du christianisme dans l'Empire romain. L'implantation la plus dense se situe, à cette époque, entre l'Asie Mineure et la Syrie et bien qu'il y ait, dès 60-64, une communauté chrétienne à Rome, c'est en Orient que le christianisme connaît, jusqu'au VII^e siècle au moins, le maillage le plus serré. **La destruction de Jérusalem en 70 par Titus** qui écrase une révolte juive et détruit le Temple achève de détacher les Chrétiens du judaïsme, celui-ci prenant la forme d'une diaspora.

3. Le christianisme dans l'Empire romain jusqu'au IV^e siècle

Les Chrétiens se distinguent très vite par leur **rigorisme**. L'intégrisme des Chrétiens est jugé excessif dans cet empire généralement tolérant à l'égard des religions des peuples vaincus, si tant est que ceux-ci reconnaissent la suprématie des dieux romains et du culte de l'empereur et de Rome sur leurs dieux nationaux (cf. Annexe II).

Le **culte de Mithra** témoigne de cette tolérance. D'origine iranienne, promettant, comme le christianisme, une vie après la mort grâce à l'intercession de Mithra, ce culte était fort populaire dans l'armée romaine et chez les marchands¹². Étaient aussi très répandus et très populaires le **culte égyptien d'Isis**, ainsi que le **culte de Cybèle-Attis**, né en Phrygie (Asie Mineure).

Les Chrétiens sont les seuls à refuser de rendre hommage aux dieux des Romains et à leur empereur.¹³ Ils passent pour de mauvais citoyens, ils refusent les magistratures, rechignent devant le métier des armes, se désintéressent du salut de l'empire et le prouvent en ne participant pas au culte

11 - La tradition rapporte que, par humilité devant le Christ, Pierre voulut être crucifié la tête en bas. Les peintres (et de nouveau le Caravage) ont souvent représenté cette scène.

12 - Cependant le petit volume des édifices consacrés à ce culte (*mithraea*) – découverts, par exemple, à Martigny ou à Orbe - fait penser que le nombre des initiés était plutôt restreint. Contrairement au christianisme, le culte de Mithra semble s'être adressé à une élite (et c'est pour cela que les Chrétiens le combattirent, car ils visaient aussi ces élites !)

13 - **En fait, les Juifs sont aussi dans ce cas**, notamment à cause des premiers commandements de leur Décalogue (cf. plus bas les Annexes I + II), mais ils jouissent des libertés accordées par J. César et décrites ci-dessus.

impérial. Leurs réunions, plus ou moins clandestines et mixtes, leurs rites, provoquent ici et là, par méconnaissance, une hostilité populaire qui favorise les **persécutions**. Résumons le contenu de la chronologie (p. 1-2) : les persécutions commencent avec le massacre des Chrétiens à Rome par Néron (64), un massacre qui marqua durablement les esprits et fut suivi par ceux ordonnés par Domitien (95) et Marc-Aurèle (180). Les persécutions les plus violentes, à partir de 250, ont toujours les mêmes causes, sous Dèce en 250-251, sous Valérien en 257, et, après un demi-siècle de répit, sous Dioclétien en 303-305. Des milliers de martyrs périssent, d'autres, sommés d'abjurer, cèdent. Les Livres saints sont brûlés, des églises rasées. Malgré cela, les Chrétiens, bien que vivant dans une insécurité certaine, connaissent durant les trois premiers siècles des périodes de paix. Les persécutions sont souvent locales. Elles se généralisent au III^e siècle à cause du nombre grandissant des Chrétiens.

Cette politique de répression est destinée à refaire l'unité de l'Empire autour de la religion officielle. C'est un échec.

Aussi, **en 313**, Constantin et Licinius proclament, par **l'édit de Milan**, la liberté de culte pour tous les citoyens de l'empire. Bientôt, soucieux de cimenter l'empire où les adeptes du Christ sont de plus en plus nombreux, le christianisme devient religion d'État, avec Théodose, en 380/394. On ne peut surestimer l'importance, pour cette religion, du passage du rôle de secte persécutée à celui d'Église reconnue. L'empire assimile l'Église, mais celle-ci avait déjà, de son côté, passablement assimilé l'empire¹⁴. L'empereur Constantin se fait baptiser peu avant de mourir (cf. note 4).

Le tournant décrit ci-dessus est particulièrement sensible dans la **littérature chrétienne**.

Les plus anciens documents de littérature chrétienne que nous connaissions sont **les épîtres de l'apôtre Paul**: épîtres aux Thessaloniens, rédigées en 51-52, aux Galates, aux Corinthiens, aux Philippiens, à Philémon et aux Romains. Elles sont rédigées en **grec**. En effet, depuis la conquête de la Grèce par les légions romaines (146 avant notre ère), le grec est devenu la langue de communication et de culture de l'empire. C'est pourquoi, même en Occident, la liturgie et la littérature chrétiennes ont utilisé le grec jusqu'au début du III^e siècle.

Les premiers témoignages d'une **littérature chrétiennes en langue latine** proviennent d'Afrique du Nord, surtout de Carthage, celle-ci n'ayant pas été hellénisée: **Tertullien** à partir de 197, puis **Cyprien** et **Lactance** (en attendant, vers 400, les œuvres d'**Augustin** : voir la *Chronologie* !).

Quelque vingt ans après les premières épîtres de Paul, aux environs de 70, **les Évangiles** sont recueillis et diffusés, c'est-à-dire entre 40 à 70 ans après la mort de Jésus. Le premier est celui de **Marc** vers 70, suivi vers 80-90 de ceux de **Luc** et de **Matthieu** puis, vers 100, par l'évangile de **Jean**. Les trois premiers Évangiles retracent la vie et l'enseignement de Jésus de manière synoptique, de sa naissance à sa résurrection. Luc écrit également les **Actes des apôtres** qui entendent retracer l'histoire du christianisme naissant. **L'Apocalypse** (= *révélation*), attribuée à l'apôtre Jean à la fin du I^{er} siècle, rappelle que la fin du monde est proche selon un genre déjà cultivé par le Judaïsme: le *Livre de Daniel*. C'est au milieu du II^e siècle que se dégage un premier consensus à partir de la tradition: l'Église s'efforce de définir avec autorité quels livres contiennent la foi authentique et peuvent par conséquent être vénérés comme Écritures saintes. **Selon le canon retenu, le Nouveau Testament comprend vingt-sept écrits :**

- les quatre Évangiles cités ci-dessus,
- les *Actes des Apôtres*,
- quatorze Épîtres, la plupart de Paul,
- sept autres Épîtres attribuées à d'autres apôtres (une de Jacques, deux de Pierre, trois de Jean, une de Jude)
- l'*Apocalypse*, que Jean écrivit à Pathmos.

14 - **La christianisation de l'empire** ne se passa cependant pas sans **violences** (cf. chronologie+ note 5). Mais ces violences durent être **contenues** : selon certains spécialistes, la christianisation semble avoir appliqué tacitement des **mots d'ordre** qui, dans toute civilisation, sont censés présider à tout changement de religion dominante. Pour les chrétiens, ces mots d'ordre furent :

- 1.- *Anéantissez le paganisme.*
- 2.- *Baptisez ce que vous ne pouvez pas détruire.*
- 3.- *Baptisez ce que vous ne devez pas détruire.*
- 4.- *Gardez les valeurs païennes si vous voulez pouvoir christianiser.*

L'Église appelle « **apocryphes** » (en grec : *cachés*) tous les livres qui se réclament d'une autorité apostolique, mais qui n'appartiennent pas au canon.

La fixation du canon du « Nouveau Testament » devait nécessairement s'accompagner de celui de l'« Ancien Testament », soit des écrits bibliques juifs. Le canon chrétien ne retenait pas comme texte authentique le texte hébreu, mais sa traduction grecque dite « des Septante », établie à Alexandrie et datant du III^e siècle avant Jésus-Christ. Aussi le canon chrétien comprend-il une série de livres que le canon hébreu, fixé plus tard, n'admet pas: les deux livres des Maccabées, Judith, Tobie, Baruch, le livre de sagesse de Salomon, Siracide (ou Ecclésiastique), la lettre de Jérémie, ajouts grecs aux livres de Daniel et d'Esther. Le protestantisme les rejettera à nouveau comme « apocryphes » tandis que le concile de Trente (1546) confirmera qu'ils font partie intégrante de l'Écriture sainte de l'Église catholique.

Le Pasteur d'Hermas, est le texte non canonique le plus apprécié par les Chrétiens des premiers siècles. Écrit par un esclave affranchi entre 130 et 140, ce texte a pour thème principal une doctrine de la pénitence qui proclame la possibilité d'une rémission unique après le baptême, ce qui était la conception de l'Église primitive. C'est à partir du V^e siècle que les missionnaires irlandais et écossais encouragèrent, en Europe occidentale, le développement de pénitences multiples après confession des péchés.

La littérature dite des Pères apostoliques est limitée: les lettres de Barnabé, de Clément de Rome, d'Ignace d'Antioche, de Polycarpe de Smyrne et le **Pasteur d'Hermas**. Plus tard y seront ajoutés des fragments de Papias d'Hiéropolis, la lettre à Diognète et la *Didachè*. Il ne s'agit pas là d'un groupe d'écrits homogène. Certains trouvent place parmi les apocryphes bibliques. La *Didachè*, originaire du Proche-Orient, est un document exceptionnel pour notre connaissance de l'organisation liturgique et communautaire au début du II^e siècle.

Les apologies sont une des formes les plus répandues de la littérature chrétienne au II^e siècle. Attaqués, les Chrétiens veulent éclairer les autorités et défendre leur communauté. Parmi les apologies écrites **en grec**, citons celle de Justin, qui mourut martyr à Rome en 165 (rédigée vers 153-155), celle de Tatien le Syrien (rédigée vers 155-170), l'apologie de Métilon de Sardes, adressée à Marc-Aurèle (vers 177) et, écrits **en latin**, l'*Apologétique* de Tertullien de Carthage (vers 197) et l'*Octavius* de Minucius Felix.

Les apologies réfutent les accusations portées contre les Chrétiens. Elles exaltent l'éthique du christianisme, elles cherchent aussi à rassurer l'État en proclamant la loyauté des adeptes du Christ à l'égard de l'empire. La chose n'est pas aisée. En effet, certains courants, marqués par l'*Apocalypse* de Jean, voient dans l'État romain la figure honnie de Babylone, État idolâtre qui persécute les Chrétiens. Par ailleurs, il est vrai que les Chrétiens paraissent plus préoccupés du retour imminent du Christ que des affaires de l'État ou de ses institutions¹⁵.

Si l'Église s'est imposée, c'est qu'elle a de **nombreux adeptes**. D'abord en Orient: Asie Mineure, Syrie, Palestine (l'Arménie est le premier État qui adopte le christianisme vers 300), en Afrique du Nord, en Europe: Grèce, Italie centrale, Espagne du Sud.

L'Église primitive fut organisée sur le modèle de la synagogue qui était dirigée par une assemblée d'anciens. Dans ses *Epîtres*, Paul dénomme ces anciens des presbytes. Dans un second temps, la hiérarchie de chaque Église locale comprend un évêque, responsable des Chrétiens de sa communauté, et élu par eux, assisté de prêtres et de diacres. Les évêques ne pouvaient être consacrés avant que leur prédécesseur ne soit décédé (ce qui est encore aujourd'hui le cas pour les cardinaux et le pape). Dans l'Église chrétienne, **le dimanche** (*dominica diem = jour du Seigneur*), premier jour de la semaine, remplaça le Sabbat (le septième jour) qui était, aux premiers siècles, un jour de grâce. C'est l'empereur Constantin qui, par décret, institue en 321 le dimanche comme jour de repos. Cependant la prière, les psaumes (donc le chant sacré), la lecture des Écritures et le sermon chrétien trouvent leur origine dans les pratiques des synagogues. **Le baptême et surtout la consécration du pain et du vin sont des éléments purement chrétiens.**

ANNEXES UTILES POUR NOTRE CULTURE

Deux mille ans de christianisme (et trois mille au moins de judaïsme) ont profondément imprégné la pensée et les arts de l'Europe et d'ailleurs. Il vaut la peine, sans donner dans le prosélytisme, d'en révéler quelques aspects.

I.- LES DIX COMMANDEMENTS OU DECALOGUE

On appelle décalogue la liste des dix commandements que, selon la croyance, Dieu transmet à Moïse sur le Mont Sinaï lors de l'Exode du peuple d'Israël hors de l'Égypte. Ces dix commandements devaient diriger la croyance et la morale de ce peuple, dont l'Histoire dit qu'il fut le premier à adorer un seul Dieu (monothéiste). Gravé sur deux tables de marbre, le décalogue fut placé, selon la tradition, dans un coffre transportable, l'Arche

15 .- (cf. Annexe II)

de l'Alliance. Celle-ci fut installée, pour finir, dans l'endroit le plus sacré (le *Saint des Saints*) du Premier Temple de Jérusalem, bâti par le roi Salomon. L'Arche aurait disparu en 587 av. J.-C., quand Nabuchodonosor II, roi de Babylone, prit Jérusalem, détruisit le Premier Temple et infligea au peuple juif sa première déportation (ou *captivité de Babylone*).

En principe, rien de plus simple à établir qu'une liste de dix commandements. Rien de plus compliqué pourtant ! Car le Judaïsme d'abord, puis les églises chrétiennes ont regroupé, subdivisé ou réorganisé les versets concernés du livre de l'*Exode* selon les principes théologiques qui leur étaient propres. Ajoutons encore que ce processus s'est étalé sur trois millénaires au moins ! Pour ne froisser aucune sensibilité religieuse, j'ai choisi donc de présenter le décalogue en copiant/collant le site <http://introbible.free.fr/p2ex.html> :

Les "dix commandements" (Ex., 20, 1-17)

Ex 20, 1 Dieu prononça toutes ces paroles, et dit :

2 " Je suis Yahvé, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude.

3 Tu n'auras pas d'autres dieux devant moi.

4 Tu ne te feras aucune image sculptée,
rien qui ressemble à ce qui est dans les cieux, là-haut, ou sur la terre, ici-bas, ou dans les eaux, au-dessous de la terre.

5 Tu ne te prosterner pas devant ces dieux
et tu ne les serviras pas, car moi Yahvé, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux qui punis la faute des pères sur les enfants, les petits-enfants et les arrière-petits-enfants pour ceux qui me haïssent, 6 mais qui fais grâce à des milliers pour ceux qui m'aiment et gardent mes commandements.

7 Tu ne prononceras pas le nom de Yahvé ton Dieu à faux,
car Yahvé ne laisse pas impuni celui qui prononce son nom à faux.

8 Tu te souviendras du jour du sabbat pour le sanctifier.
9 Pendant six jours tu travailleras et tu feras tout ton ouvrage ; 10 mais le septième jour est un sabbat pour Yahvé ton Dieu. Tu ne feras aucun ouvrage, toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni tes bêtes, ni l'étranger qui est dans tes portes. 11 Car en six jours Yahvé a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent, mais il s'est reposé le septième jour, c'est pourquoi Yahvé a béni le jour du sabbat et l'a consacré.

12 Honore ton père et ta mère,
afin que se prolongent tes jours sur la terre que te donne Yahvé ton Dieu.

13 Tu ne tueras pas.

14 Tu ne commettras pas d'adultère.

15 Tu ne voleras pas.

16 Tu ne porteras pas de témoignage mensonger contre ton prochain.

17 Tu ne convoiteras pas
la maison de ton prochain. Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, rien de ce qui est à ton prochain. "

Au fait, combien de commandements ? ... Tout dépend de la manière de compter pour arriver à dix...

- Dans le Judaïsme, on considère que le verset 2 forme le 1^{er} commandement et les versets 3-6 le second.
- Les exégètes chrétiens, à la suite des Pères de l'Eglise comme Origène ou Augustin comptent les versets 3-6 comme le 1^{er} commandement et en distinguent deux dans le verset 17.

II.- DES CHRETIENS « PERSECUTES » ? – MISE AU POINT – LE TEMOIGNAGE DE PLINE LE JEUNE

Dans la Chronologie et le chapitre 3 (jusqu'à la note 15), il a été abondamment parlé des "persécutions" des Chrétiens par les Romains païens. Or, l'emploi de ce terme appelle une mise au point.

Il n'y a pas de doute que les Chrétiens - maltraités et massacrés à cause, pensaient-ils certainement, de leur foi - ont pu parler de persécutions religieuses infligées par des empereurs païens et sadiques (et puisque les Chrétiens prévalurent, c'est ce terme qui resta dans les annales).

Mais qu'en était-il en face ? Si nous tenons compte de la conception du pouvoir et de la religion propre aux Romains polythéistes, nous devons en conclure que leurs empereurs ne se sont guère attachés à « persécuter » les Chrétiens pour leur foi. Ils les poursuivaient durement parce que les croyances et mœurs chrétiennes constituaient effectivement un danger pour l'unité politique de l'Empire.

Cette unité politique avait comme ciment idéologique une authentique **religion d'Etat : le culte des empereurs divinisés et de Rome**, une religion comparable, à certains égards, au shintoïsme¹⁶. Fondée sur le culte des ancêtres et la perpétuation des valeurs typiquement romaines¹⁷, cette religion voulait, selon l'étymologie même de ce mot, établir un lien religieux et patriotique entre les sujets de l'empire en reliant chacun à la divinité, par la vénération de Rome et des grands empereurs défunts et divinisés, comme Auguste.

Quoi de plus naturel, dès lors, qu'un empereur veillant au salut de l'Empire s'attachât à punir durement de véritables hors-la-loi qui - faisant fi des attestations d'allégeance proclamées dans leurs « apologies » - se mettaient au ban de la société par le rejet du culte impérial, qui agissaient dans tous les cas de manière répréhensible, comme cela a été décrit au chapitre 3 ?

Le moment est venu de présenter l'échange de **lettres entre Pline le Jeune et Trajan** mentionné dans la Chronologie. En effet ces lettres montrent bien la manière dont des Romains ignorant tout du Christianisme pouvaient percevoir cette nouvelle religion et leurs adeptes. Ultime précision : pour établir son rapport, Pline a utilisé sans doute les procès-verbaux des interrogatoires auxquels il a lui-même procédé en son tribunal :

Pline à l'empereur Trajan,

1 Maître, c'est une habitude pour moi de te rapporter tous les cas sur lesquels j'ai des doutes. Qui peut en effet mieux me diriger dans mes hésitations ou instruire mon ignorance ?

Je n'ai jamais participé à des enquêtes judiciaires contre les chrétiens : voilà pourquoi je ne sais pas ce qu'on punit ou poursuit d'habitude chez eux, ni l'étendue des peines. 2 Et je me suis demandé non sans grande perplexité s'il y a un traitement juridique différent à observer selon les âges, ou si le châtement des enfants ne diffère en rien, malgré leur tendre jeunesse, de celui des adultes ; je me suis demandé encore si l'on accorde le pardon à qui se repent, ou si quelqu'un qui a adhéré entièrement au christianisme ne gagne rien à y renoncer ; si l'on punit la seule dénomination de chrétien, même en l'absence de crimes, ou si ce sont les crimes qu'implique ce nom qu'on punit.

En attendant voici la procédure que j'ai suivie contre ceux qui m'étaient déférés comme étant des chrétiens : 3 je leur ai demandé s'ils étaient chrétiens ; ceux qui avouaient, je les ai interrogés une deuxième, puis une troisième fois, en les menaçant du dernier supplice. Ceux qui persévéraient, j'ai ordonné qu'on les exécute. Je ne doutais pas en effet que, quel que fût l'objet de leurs aveux, il fallait assurément punir leur entêtement et leur obstination inflexibles. 4 Il y en eut d'autres, possédés de la même folie, que j'ai inscrits pour être envoyés à Rome, parce qu'ils étaient citoyens romains. Bientôt, les dénonciations se multipliant comme d'habitude par le fait même qu'on s'occupait de l'affaire, plusieurs cas différents se sont présentés. 5 On a affiché une liste anonyme contenant le nom de beaucoup de gens. Ceux qui affirmaient qu'ils n'étaient pas, ni n'avaient été chrétiens, j'ai pensé qu'il fallait les relâcher, non sans qu'ils eussent auparavant invoqué les dieux sous ma dictée et sacrifié par l'encens et le vin devant ton image¹⁸ que j'avais ordonné d'apporter pour cela avec les statues des divinités, non sans qu'ils eussent en outre blasphémé le Christ : des actes qu'on dit impossibles à imposer à ceux qui sont vraiment chrétiens. 6 D'autres, cités par un dénonciateur, avouèrent qu'ils étaient chrétiens, puis se rétractèrent : il l'avaient été, certes, mais ils avaient cessé de

16 - shintoïsme : religion officielle du Japon jusqu'en 1945. (Ré)organisée au XVII^e siècle par le *shogun* (empereur) Yeyaso Tokugawa pour contrer l'influence du confucianisme, du bouddhisme et du christianisme, elle consiste en un polythéisme animiste se traduisant souvent par l'exaltation de l'empereur et de la race japonaise.

17 - *virtus* : courage, maîtrise de soi, dignité ; *fides* : loyauté, respect de la parole donnée ; *pietas* : respect envers les dieux, la patrie, les parents.

18 - En Orient, comme en Egypte, les hommes ont toujours adoré leurs rois comme des dieux. Les empereurs romains en profitent pour se faire vénérer déjà de leur vivant, chose inconcevable dans la partie occidentale de l'empire !

l'être, certains depuis trois ans, d'autres plus tôt encore et quelques-uns même depuis vingt ans. Ceux-là aussi ont adoré ton image, les statues des dieux et ont blasphémé le Christ.

7 *Les accusés affirmaient d'autre part que la limite extrême de leur faute ou de leur erreur s'était bornée à ceci : ils avaient eu l'habitude de se réunir à jour fixe avant le lever du jour, l'habitude de chanter entre eux alternativement une hymne au Christ comme à un dieu et de s'engager par serment non à se laisser aller à quelque crime, mais à ne commettre ni vol, ni brigandage, ni adultère, à ne pas manquer à la parole donnée, à ne pas nier qu'ils avaient reçu en garde une somme d'argent quand on la leur réclamait. Ces rites une fois accomplis, ils avaient coutume de partir, puis de se réunir à nouveau pour prendre une nourriture qui, contrairement aux ragots, était ordinaire et hors de tout soupçon. Et cela même, ils avaient cessé de le faire après l'édit par lequel, selon tes ordres, j'avais interdit les réunions des confréries.*

8 *J'ai donc cru qu'il était d'autant plus nécessaire de vérifier, même par la torture, ce qu'il y avait de vrai (dans ces dires) auprès de deux esclaves, qu'on appelait des diaconesses. Je n'ai rien trouvé d'autre qu'une superstition dévoyée et arrogante.*

9 *Aussi, après avoir suspendu mon enquête, je me suis hâté de te consulter. Car c'est là une affaire qui mérite qu'on prenne ton avis, surtout à cause du nombre des personnes compromises. En effet c'est une foule de gens de tout âge, de toute condition sociale, de l'un et l'autre sexe qui est et sera attirée dans ce piège. De plus la contagion de cette méprisable superstition n'a pas envahi seulement les cités, mais aussi les villages et les campagnes. Or il semble qu'on pourra la contenir et y remédier.*

10 *Il est assurément bien établi que les temples qu'on avait quasiment déjà abandonnés commencent à être fréquentés, que les cérémonies sacrées et rituelles, longtemps interrompues, sont célébrées à nouveau et que le fourrage pour les victimes des sacrifices (ou : la viande des victimes) se vend partout, ce fourrage dont jusqu'à présent on ne trouvait que de très rares acheteurs. Tout cela fait aisément penser quelle foule d'hommes peut être amenée à résipiscence, si on laisse la place au repentir.*

Trajan à Pline

1 *Mon cher Secundus¹⁹, tu as bien respecté la procédure que tu devais en examinant les causes de ceux qui ont été déferés auprès de toi en tant que Chrétiens. Et le fait est qu'on ne peut définir une procédure de portée générale qui dispose en quelque sorte d'un cadre rigide. On ne doit pas les poursuivre d'office ; si on les dénonce et qu'on les convainc d'une faute, il faut les punir, de telle sorte cependant que celui qui prétend ne pas être chrétien - et le prouve par l'acte, c'est-à-dire en sacrifiant à nos dieux, - obtienne le pardon suite à son repentir, quels que soient les soupçons quant à son passé.*

2 *D'autre part les listes anonymes qu'on a affichées ne doivent jouer aucun rôle dans aucune accusation. Elles proposent en effet un exemple délétère et ne sont pas dignes de notre époque.*

Pline le Jeune, *Lettres*, X, 96-97 (trad. : Perlini)

A remarquer chez Pline :

- fin & 2 : un problème juridique difficile à résoudre, car on avait ... égaré l'Édit de Néron : faut-il punir les Chrétiens simplement parce qu'ils sont Chrétiens (*quia Christiani sunt*) ou parce qu'ils sont soupçonnés de commettre des crimes affreux (cannibalisme, car ils mangent le corps du Christ et boivent ... ; inceste, car ...) ?
- & 3 : punir leur entêtement et obstination inflexibles + & 8 : superstition dévoyée et arrogante : expressions qui confirment ce qui vient d'être dit sur les vraies motivations des empereurs « persécuteurs ».
- & 3 + 5 : Les **procédures** appliquées pour vérifier si l'accusé respecte ou non le culte de Rome et de l'empereur. Ce sont ces procédures qui feront jurisprudence. **Il est remarquable de constater qu'après la Révocation de l'Édit de Nantes (1685), des procédures analogues furent appliquées, en France, aux protestants qui, vivant dans la clandestinité, étaient victimes d'une dénonciation.**
- & 7 : L'évocation maladroite, mais étonnamment juste, des cérémonies organisées par les premiers chrétiens + de quelques **commandements** du Décalogue. (**essayez de les identifier !**)
- & 9-10 : témoignage gênant pour un païen de l'ampleur qu'avaient prise les conversions au Christianisme quelque 80 ans après la mort du Christ (cf. p. 5, fin du chapitre 2). **Il faut aussi savoir qu'à l'Est de la Bithynie, l'Arménie fut le premier Etat à ériger le Christianisme en religion d'Etat (en 400 env.).**

A remarquer chez Trajan :

- & 2 : La haute idée qu'il se fait de la moralité publique, typique de ce II^e siècle après J.-C., qui marque l'apogée de la civilisation romaine.

19 .- Le nom complet de Pline était : *L(ucius) Plinius Caecilius Secundus*

III.- L'ANNEE LITURGIQUE

Pour que les fidèles méditent régulièrement sur les moments marquants de la vie du Christ, les Chrétiens les ont répartis de façon à ce qu'ils rythment le cycle de chaque année civile. Vu l'importance de ces fêtes, peintres poètes, musiciens et romanciers s'en sont abondamment inspirés pendant deux millénaires pour leurs créations.

NOËL ou NATIVITE (<i>Natalis dies</i>)	Commémoration de la naissance de Jésus, à Bethléem dans une étable <i>entre le bœuf et l'âne gris</i> , le seul refuge que ses parents, Marie et Joseph, avaient trouvé pendant leur déplacement forcé pour être recensés selon les ordres d'Auguste. raisons du choix de cette date ? Noël occultait ainsi la fête païenne de <i>Sol Invictus</i> (= le soleil invincible) qui avait lieu le 21 décembre (solstice d'hiver) pour relancer la course du soleil, au plus bas dans le ciel à ce moment-là de l'année.	25 décembre
EPIPHANIE (FETE DES ROIS)	Ou « apparition ; révélation » : L'arrivée des Roi Mages Melchior, Gaspar et Balthazar, qui ont suivi l'Etoile de Noël depuis la Mésopotamie et qui remettent à l'enfant Jésus l'or, l'encens et la myrrhe, révèle au monde la qualité royale et divine du bébé qui vient de naître dans une étable.	6 janvier (catholique ?)
MERCREDI DES CENDRES	Après le lâcher prise du Carnaval (du Jeudi Gras au Mardi Gras) les ouailles se rendent à l'église où le prêtre marque leur front d'une croix avec de la cendre en prononçant (en bas latin) : <i>Memento quia pulvis es</i> (rappelle-toi que tu n'es que poussière). Cette cérémonie marque le début du Carême , une période de jeûne et d'abstinence nécessaire à la préparation aux fêtes de Pâques. Survivance des affrontements religieux en Suisse : <u>les protestants</u> démarrent leurs carnivals le dimanche ou le lundi <u>qui suit</u> ce mercredi !	40 jours avant Pâques (catholique)
PAQUES	Fixée au premier dimanche qui suit la première lune du printemps (donc dès le 21 mars), cette fête est la plus grande pour tout la chrétienté, car elle commémore la Résurrection du Christ après sa Passion. Dans les premiers temps du christianisme triomphant, elle servit aussi à masquer le moment de la Pâque juive + d'autres fêtes païennes romaines. <u>Le temps de Pâques</u> commence le <u>Jeudi Saint</u> (commémoration de la Dernière Cène) ; le <u>Vendredi Saint</u> marque le jour de la mort du Christ sur la croix et le <u>Dimanche de Pâques</u> fête sa résurrection.	(fête mobile)
ASCENSION	(du latin <i>ascendere</i> : monter) Cette fête tombe quarante jours après Pâques. Elle commémore la montée au ciel de Jésus ressuscité depuis le Mont Tabor, sous les yeux étonnés de ses disciples qui, atterrés, se demandent ce qu'il adviendra d'eux.	(fête mobile)
PENTECOTE	Tombe dix jours environ après l'Ascension. Cette fête commémore l'envoi, promis par Jésus à ses disciples apeurés, de l'Esprit Saint. Selon la tradition celui-ci se serait manifesté sous forme de flammèches s'allumant sur leur front. Dès ce moment, les apôtres auraient obtenu le don des langues (glossolalie) et surtout le courage d'annoncer la Bonne Nouvelle (évangile) à toutes les nations.	(fête mobile)
FETE-DIEU (<i>CORPUS DOMINI</i>)	Tombe soixante jours après Pâques. Célébrée dès 1312 dans tout l'Occident, cette fête commémore l'institution du sacrement de l'Eucharistie. Son point d'orgue consiste en de magnifiques processions qui traversent les villes et qui ont été souvent représentées ou décrites par les peintres ou les écrivains.	(fête mobile) (catholique)
AVENT	(du latin <i>advenire</i> : arriver) : Période de jeûne et abstinence, comme le Carême. Elle sert à préparer les cœurs à l'annonce de la naissance de Jésus, à Noël	40 jours avant Noël (catholique)

... Le cycle une fois achevé, tout recommence ...

IV.- LES FETES CONCERNANT MARIE (seulement pour les catholiques, mais ont beaucoup inspiré les artistes)

ANNONCIATION



L'ange Gabriel annonce à Marie, encore vierge, qu'elle concevra, par le Saint Esprit, un enfant qu'on appellera Fils de Dieu. Célèbres sont les tableaux sur ce sujet du Beato Angelico (XV^e s.) et de Léonard de Vinci (XVI^e s.) **25 mars**

VISITATION

Marie, qui attend Jésus, visite Elisabeth, enceinte de Jean Baptiste. En voyant Marie, Elisabeth sent son enfant tressaillir dans son sein. Elle s'adresse alors ainsi à Marie: "Tu es bénie entre les femmes, et béni est le fruit de tes entrailles!" Ces mots se retrouvent dans *l'Ave Maria* (Je vous salue, Marie), dont Gounod donna une version très célèbre. Cette scène sera en outre représentée par de nombreux peintres (p. ex. le Ghirlandaio, XV^e s.) **31 mai**

NATIVITE

(cf. plus haut)

25 décembre

ASSOMPTION

(de *adsumere* : prendre à soi) :La fête la plus importante concernant Marie : après sa mort à Ephèse, les anges auraient emporté au ciel son âme et son corps. En 1950, le pape Pie XII a érigé ceci en dogme.

15 août

IMMACULEE CONCEPTION

Cette fête célèbre la croyance qu'à sa naissance Marie fut conçue sans péché originel, car Dieu la préservait déjà pour être la mère de son Fils, Jésus. Cette croyance fut érigée en dogme par Pie IX en 1854. **8 décembre**

V.- L'ORDINAIRE DE LA MESSE

Ce terme désigne l'ensemble des prières qui devaient être dites ou chantées obligatoirement dans la messe en latin fixée par le Concile de Trente (1563), et qui fut un peu mise à l'écart après le Concile Vatican II. Or ce sont ces pièces que tant de musiciens ont mis si bien en musique, Haendel (gloria), Mozart, Verdi, Rossini.

Mais, à l'origine c'est en chant grégorien qu'on les chanta. Pour en savoir plus, consultez l'article de Wikipédia correspondant sous

http://fr.wikipedia.org/wiki/Chant_grégorien

KYRIE (grec)

Kyrie eleison (*bis*)

Seigneur, prends pitié (bis)

Christe eleison (*bis*)

Christ, prends pitié (bis)

Kyrie eleison. (*bis*)

Seigneur, prends pitié (bis)

GLORIA

Gloria in excelsis Deo;

Gloire à Dieu au plus haut des Cieux;

Et in terra pax hominibus bonae voluntatis.

Et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

Laudamus te; Benedicimus te;

Nous te louons; nous te bénissons;

Adoramus te; Glorificamus te;

nous t'adorons; nous te glorifions;

Gratias agimus tibi propter magnam gloriam tuam;

nous te rendons grâce pour ta grande gloire,

Domine Deus, Rex caelestis, Deus Pater omnipotens,

Seigneur Dieu, Roi du Ciel, Dieu Père tout puissant,

Domine Fili unigenite, Jesu Christe,

Seigneur Fils unique, Jésus Christ,

Domine Deus, Agnus Dei, Filius Patris ;

seigneur Dieu, Agneau de Dieu, Fils du Père;

Qui tollis peccata mundi, miserere nobis;
 Qui tollis peccata mundi, suscipe deprecationem
 nostram;
 Qui sedes ad dexteram Patris, miserere nobis;

Quoniam Tu solus Sanctus,
 Tu solus Dominus ;
 Tu solus Altissimus, Jesu Christe,
 Cum Sancto Spiritu, in gloria Dei Patris. Amen.

*Toi qui enlèves les péchés du monde, aie pitié de nous;
 Toi qui enlèves les péchés du monde, accueille notre
 prière;
 Toi qui es assis à la droite du Père, aie pitié de nous;*

*Car toi seul es Saint,
 Toi seul es Seigneur,
 Toi seul es le Très Haut, Jésus Christ,
 Avec le Saint Esprit, dans la gloire de Dieu le Père.
 Amen.*

CREDO²⁰

Credo in unum Deum,	<i>Je crois en un seul Dieu,</i>
Patrem omnipotentem, factorem caeli et terrae, visibilium omnium et invisibilium ;	<i>le Père tout puissant, créateur du ciel et de la terre, de toutes les choses visibles et invisibles.</i>
Et in unum Dominum Jesum Christum, Filium Dei unigenitum,	<i>Je crois en un seul Seigneur Jésus Christ, le Fils unique de Dieu,</i>
Et ex Patre natum ante omnia saecula ;	<i>Né du Père avant tous les siècles ;</i>
Deum de Deo, Lumen de Lumine, Deum verum de Deo vero ;	<i>Il est Dieu né de Dieu, Lumière née de la Lumière, Dieu vrai, né du vrai Dieu ;</i>
Genitum, non factum, consubstantialem Patri, per quem omnia facta sunt ;	<i>Engendré, non pas créé, de même nature que le Père, et par lui tout a été fait.</i>
Qui, propter nos homines et propter nostram salutem, descendit de caelis ;	<i>Pour nous les hommes, et pour notre salut, il descendit du ciel ;</i>
Et incarnatus est, de Spiritu Sancto, ex Maria virgine, et homo factus est ;	<i>Par l'Esprit Saint, il a pris chair de (il s'est incarné dans) la Vierge Marie, et s'est fait homme.</i>
Crucifixus etiam pro nobis sub Pontio Pilato, passus et sepultus est ;	<i>Crucifié pour nous sous Ponce Pilate, il souffrit sa passion et fut mis au tombeau.</i>
Et resurrexit tertia die, secundum Scripturas ;	<i>Il ressuscita le troisième jour, conformément aux Ecritures,</i>
Et ascendit in caelum; sedet ad dexteram Patris;	<i>Et il monta au ciel ; il est assis à la droite du Père.</i>
Et iterum venturus est cum gloria judicare vivos et mortuos ;	<i>Il reviendra dans la gloire pour juger les vivants et les morts ;</i>
Cujus regni non erit finis ;	<i>Et son règne n'aura pas de fin.</i>
Et in Spiritum Sanctum, Dominum et vivificantem, qui ex Patre Filioque procedit ;	<i>Je crois en l'Esprit Saint, qui est Seigneur et qui donne la vie ; il procède du Père et du Fils.</i>
Qui, cum Patre et Filio, simul adoratur et conglorificatur ;	<i>Avec le Père et le Fils, il reçoit même adoration et même gloire ;</i>
Qui locutus est per prophetas ;	<i>Il a parlé par les prophètes.</i>
Et in unam, sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam.	<i>Je crois en l'Eglise, une sainte, catholique et apostolique.</i>
Confiteor unum baptisma in remissionem peccatorum ;	<i>Je reconnais un seul baptême pour le pardon des péchés.</i>
Et exspecto resurrectionem mortuorum ;	<i>J'attends la résurrection des morts,</i>

20 .- cf. Chronologie, 325. Cette prière

Et vitam venturi saeculi. Amen.	<i>Et la vie du monde à venir. Amen.</i>
---------------------------------	--

PATER NOSTER

Pater noster, qui es in caelis :	<i>Notre Père qui es aux cieux :</i>
sanctificetur nomen tuum ;	<i>Que ton nom soit sanctifié,</i>
adveniat regnum tuum ;	<i>Que ton règne arrive,</i>
fiat voluntas tua, sicut in caelo, et in terra.	<i>Que ta volonté soit faite, sur la terre comme au ciel.</i>
Panem nostrum quotidianum da nobis hodie ;	<i>Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour ;</i>
et dimitte nobis debita nostra,	<i>Pardonne-nous nos offenses,</i>
sicut et nos dimittimus debitoribus nostris ;	<i>Comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ;</i>
et ne nos inducas in tentationem ;	<i>Et ne nous soumets pas à la tentation ;</i>
sed libera nos a malo. Amen.	<i>Mais délivre-nous du mal. Amen.</i>

SANCTUS

Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus Sabaoth !	<i>Saint, saint, saint, Le Seigneur Dieu de Sabaoth (des forces célestes).</i>
Pleni sunt caeli et terra gloria tua ;	<i>Le ciel et la terre sont remplis de ta gloire.</i>
Hosanna in excelsis !	<i>Hosanna au plus haut des cieux !</i>
Benedictus qui venit in nomine Domini ;	<i>Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur,</i>
Hosanna in excelsis !	<i>Hosanna au plus haut des cieux !</i>

AGNUS DEI

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis (<i>bis</i>)	<i>Agneau de Dieu, qui enlèves les péchés du monde, aie pitié de nous (bis)</i>
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.	<i>Agneau de Dieu, qui enlèves les péchés du monde, donne-nous la paix.</i>

REQUIEM (seulement dans les Messes pour les morts: remplace le *Gloria*)

Requiem aeternam dona eis, Domine,	<i>Le repos éternel donne-leur, Seigneur,</i>
et lux perpetua luceat eis.	<i>Et que la lumière éternelle brille pour eux.</i>
Requiescant in pace. Amen	<i>Qu'ils reposent en paix. Amen.</i>

Le Requiem de Mozart (extraits)**Requiem**

Requiem aeternam dona eis, Domine,	<i>Seigneur, donne-leur le repos éternel</i>
------------------------------------	--

et lux perpetua luceat eis.	<i>Et que la lumière éternelle brille pour eux.</i>
Te decet hymnus, Deus, in Sion,	<i>Dieu, un hymne t'honore à Sion,</i>
et tibi reddetur votum in Jerusalem.	<i>Et des vœux te seront rendus à Jérusalem.</i>
Exaudi orationem meam,	<i>Ecoute ma prière,</i>
ad te omnis caro veniet.	<i>C'est à toi que viendra toute chair.</i>
Requiem aeternam dona eis, Domine,	<i>Le repos éternel donne-leur, Seigneur,</i>
et lux perpetua luceat eis.	<i>Et que la lumière éternelle brille pour eux.</i>

Kyrie (cf. plus haut)

Sequentia: le *Dies Irae*

Dies irae, dies illa	<i>Jour de colère, ce jour-là</i>
solvat saeculum in favilla,	<i>réduira le monde en une étincelle,</i>
teste David cum Sibylla.	<i>comme prophétisé par David accompagné de la Sibylle.</i>
Quantus tremor est futurus	<i>Quelle terreur va advenir</i>
quando iudex est venturus,	<i>quand viendra le juge</i>
cuncta stricte discussurus.	<i>décidé à tout peser rigoureusement.</i>
Tuba mirum spargens sonum	<i>la trompette résonnant étonnamment</i>
per sepulchra regionum	<i>à travers les tombes de partout</i>
coget omnes ante thronum	<i>réunira tout le monde devant le trône.</i>
Mors stupebit et natura	<i>La mort s'étonnera, ainsi que la nature</i>
cum resurget creatura	<i>quand ressuscitera la créature</i>
judicanti responsura.	<i>Sur le point de répondre à son juge.</i>
Liber scriptus proferetur	<i>Un livre sera présenté dans lequel</i>
in quo totum continetur,	<i>sera consigné par écrit tout</i>
unde mundus iudicetur.	<i>ce dont le monde devra répondre.</i>
Iudex ergo cum sedebit	<i>Donc quand le juge siégera</i>
quidquid latet apparebit,	<i>tout secret apparaîtra,</i>
nil inultum remanebit.	<i>rien ne restera impuni.</i>
Quid sum miser tunc dicturus,	<i>Que vais-je alors dire, pauvre de moi,</i>
quem patronum rogaturus,	<i>à quel avocat vais-je faire appel,</i>
cum vix justus sit securus ?	<i>puisque à peine les justes seront à l'abri ?</i>
Rex tremendae majestatis,	<i>Roi dont la majesté est redoutable,</i>
qui salvando salvas gratis,	<i>toi qui, en sauvant, sauves gratuitement,</i>
salva me, fons pietatis.	<i>sauve-moi, source de pitié (piété)</i>
Recordare, Jesu pie,	<i>Souviens-toi, Jésus miséricordieux,</i>
quod sum causa tuae viae	<i>que je suis la cause de ton voyage,</i>
ne me perdas illa die.	<i>Ne me perds pas ce jour là.</i>
Quaerens me sedisti lassus,	<i>En me cherchant, tu t'es assis, fatigué,</i>
redemisti crucem passus,	<i>Tu m'as racheté, en subissant la crucifixion,</i>
tantus labor non sit cassus.	<i>Que tant de souffrance ne soit pas vaine !</i>
Iuste Iudex ultionis,	<i>Juste juge de la punition,</i>
donum fac remissionis	<i>fais-moi don du pardon</i>
ante diem rationis.	<i>avant le jour du bilan (litt. : des comptes à rendre)</i>
Ingemisco tamquam reus :	<i>Je gémis comme un coupable :</i>

culpa rubet vultus meus : supplicanti parce, Deus.	<i>mon visage rougit à cause de mes fautes : épargne, ô Dieu. celui qui te supplie.</i>
Qui Mariam absolvisti et latronem exaudisti mihi quoque spem dedisti.	<i>Toi qui as absous Marie (Madeleine) et exaucé le larron, à moi aussi tu as donné l'espérance.</i>
Preces meae non sunt dignae, sed tu bonus fac benigne, ne perenni cremer igne.	<i>Mes prières ne sont pas dignes, mais Toi, dans ta bonté, fais en sorte avec bienveillance que je ne brûle pas dans le feu éternel.</i>
Inter oves locum praesta, et ab haedis me sequestra, statuens in parte dextra.	<i>Accorde-moi une place parmi les brebis, et sépare-moi des boucs, en me plaçant à ta droite.</i>
Confutatis maledictis, flammis acribus addictis, voca me cum benedictis.	<i>Après avoir confondu les maudits, jetés en sus dans dans de cruelles flammes, appelle moi au nombre des bénis (bienheureux)</i>
Oro supplex et acclinis, cor contritum quasi cinis, gere curam mei finis.	<i>Je te prie, suppliant et prosterné, le cœur broyé comme de la cendre, prends soin de ma fin.</i>
Lacrimosa dies illa qua resurget ex favilla judicandus homo reus.	<i>Jour de larmes, ce jour-là où ressuscitera de ses cendres l'homme coupable et à juger.</i>
Huic ergo parce, Deus : Pie Jesu Domine, dona eis requiem ! Amen.	<i>Cet homme, épargne-le donc, ô Dieu : Seigneur Jésus miséricordieux, donne-leur le repos (éternel) ! Amen.</i>

Dies irae, dies illa
solvat saeculum in favilla,
teste David cum Sybilla.

Quantus tremor est futurus
quando iudex est venturus,
cuncta stricte discussurus.

Tuba mirum spargens sonum
per sepulchra regionum
coget omnes ante thronum.

Mors stupebit et natura
cum resurget creatura
judicanti responsura.

Liber scriptus proferetur
in quo totum continetur,
unde mundus iudicetur.

Judex ergo cum sedebit
quidquid latet apparebit,
nil inultum remanebit.

Quid sum miser tunc dicturus,
quem patronum rogaturus,
cum vix justus sit securus ?

Rex tremendae majestatis,
qui salvando salvas gratis,
salva me, fons pietatis.

Recordare, Jesu pie,
quod sum causa tuae viae
ne me perdas illa die.

Quaerens me sedisti lassus,
redemisti crucem passus,
tantus labor non sit cassus.